

AVIS PUBLIC

Déroptions mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique par écrit et une consultation publique auront lieu dans le cadre d'une dérogation mineure pour les propriétés situées au 431 et 433, rue Notre-Dame.

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par les demandes de dérogations mineures concernant ces propriétés :

La dérogation concerne la réduction de la marge latérale entre le 431 et le 433 rue Notre-Dame. Cette dernière devrait être de 3 mètres. La dérogation vise à autoriser une diminution de la marge latérale à 0.62 mètre pour le 431 et de 0.93 m pour le 433. Cette réduction a pour but de partager l'espace en entre les 2 bâtiments afin de régler le problème de chevauchement de la ligne mitoyenne. Deuxièmement, une réduction de la largeur minimale du lot du 431, rue Notre-Dame à 10.07 m. au lieu du 25 mètres demandé afin de refléter l'occupation réelle des lieux.

Le Conseil prendra connaissance des avis écrits lors de la séance ordinaire du lundi 6 décembre 2021. De plus, la consultation publique aura lieu ce 6 décembre à 19h00 à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de Ville, au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

Date limite de réception des avis écrits : 26 novembre 2021 à 16h00

Par écrit à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
a/s de Patrick Baril
101, rue Hôtel-de-Ville
Saint-Alexis-des-Monts, Québec J0K 1V0

Ou par courriel à l'adresse suivante :

pbaril@saint-alexis-des-monts.ca

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 17^{ème} JOUR DE NOVEMBRE 2021


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE